

LISTE COMMUNALE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

Libellé de la servitude	Légende carte	Réf.	Objet	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PASSAGE TRAVAUX et ENTRETIEN DES OUVRAGES		A4	L'Arc et autres cours d'eau non domaniaux	Arrêté préfectoral du 30/06/1998	Direction Départementale des Territoires 1 rue des Cévennes 73011 CHAMBERY cedex
CHAMPS DE TIR		AR6	Champ de tir temporaire de Galibier – Grandes Rousses	Décision du 18/06/1998	Unité de Soutien d'Infrastructure de la Défense BP 1216 - 38023 GRENOBLE cedex
PROTECTION DES EAUX	 captage  périmètre	AS1	Périmètre de protection de la source des Loyes	Arrêté préfectoral du 19/06/2003	Agence Régionale de Santé - délégation Savoie 94, boulevard de Bellevue 73018 CHAMBERY
		AS1	Périmètre de protection des captages : • des Eboulis • de Grand Vallon amont et aval	Arrêté préfectoral du 30/01/1992	
		AS1	Périmètre de protection des captages 1600 et 2000 : alimentation de la commune de St Jean de Maurienne	Arrêté préfectoral du 30/06/1989	
		AS1	Périmètre de protection des captages : • des Loix amont et aval • de Fontagnoux • de la forêt de Valloire	Arrêté préfectoral du 12/04/1992	
ENERGIE HYDRAULIQUE		I2	Chute hydroélectrique d'Hermillon	Décret du 110101972	EDF – CCPFA 38 rue Diderot – BP 43 - 38040 GRENOBLE
LIGNES ELECTRIQUES	 	I4	Ligne 45 kV Longefan - Montricher		Réseau de Transport d'Électricité / GMR Savoie 455, avenue du pont de Rhonne - BP 12 73201 ALBERTVILLE cedex
		I4	Ligne 63 kV Le Bochet - Longefan		
		I4	Poste de Le Bochet		
		I4	Poste de Montricher		
TELECOMMUNICATION - PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES		PT1	Station hertzienne de Valloire – Fort du Télégraphe	Arrêté ministériel du 07/06/1989	ORANGE – UPR – SE 2, chemin des Têts - 74012 ANNECY
		PT1	Réémetteur télévision de St Julien Montdenis – Montricher-Albanne «Le Bochet»	Décret du 11/01/1977	Télédiffusion De France – unité de Grenoble 26, chemin de la Poterne -38100 GRENOBLE

Libellé de la servitude	Légende carte	Réf.	Objet	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
TELECOMMUNICATION - PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES		PT2	Réémetteur télévision de St Julien Montdenis – Montricher-Albanne «Le Bochet» «Le Bochet»	Décret du 10/11/1976	Télédiffusion De France – unité de Grenoble 26, chemin de la Poterne -38100 GRENOBLE
		PT2	Réseau hertzien : St Julien Montdenis «Grenis» - Montricher-Albanne «Les Karellis» - zone secondaire de dégagement de 300 x 100 m	Décret du 23/11/1989	ORANGE – UPR – SE 2, chemin des Têts 74012 ANNECY
		PT2	Réseau hertzien : St Julien Montdenis «Grenis» - Valloire Fort du Télégraphe – zone spéciale de dégagement de 200 x 100 m		
RESEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS		PT3	Câbles régionaux 21-08, RG 73040 et FO41 Saint Jean de Maurienne – Modane	Arrêté préfectoral du 27/11/1977	ORANGE – UI Alpes 30bis, rue Ampère - 38000 GRENOBLE
VOIES FERRÉES		T1	Domaine public ferroviaire et terrains riverains de la ligne n°900 000 de Culoz à Modane		SNCF Immobilier – Direction immobilière Sud-Est - Campus INCITY 116, cours Lafayette - 69003 LYON

le plan des servitudes est consultable et téléchargeable sur le géoportail à l'adresse suivante :
<http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/500/SUP.map>